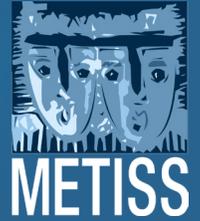


Immigrer sans ses parents



L'ACCUEIL DES MINEURS ÉTRANGERS NON ACCOMPAGNÉS EN BELGIQUE



Entrevue avec
VALÉRIE DESOMER

Conseillère, Centre de Formation de la Fédération des CPAS, Belgique,
organisme partenaire de l'équipe METISS

Par Andréanne Boisjoli

Ils arrivent d'un peu partout : Congo, Afghanistan, Guinée, Cameroun et Albanie, et plus récemment, ils fuient la Syrie ou l'Érythrée. Ils arrivent par la route ou par les airs, souvent par bateau, par l'entremise de passeurs à l'honnêteté douteuse. Beaucoup de garçons, mais quelques filles aussi. Ils aboutissent en Belgique, et ont tous un point en commun : ils sont mineurs, et aucun adulte ne les accompagne.

« Vers 2008, les jeunes arrivaient entre 15 et 18 ans. Depuis un an ou deux, ils sont plus petits. Ils arrivent, ils ont 8, 10 12 ans. Ils arrivent tous seuls, sans famille reconnue, c'est assez interpellant, » s'inquiète Valérie Desomer, conseillère au Centre de Formation de la Fédération des CPAS (Centre public d'action sociale), en Belgique. Bon an, mal an, entre

600 et 1500¹ mineurs arrivent seuls en Belgique. Ils sont détectés par le service des Tutelles, attaché au ministère de la Justice.

Les CPAS sont des centres qui offrent des services sociaux aux personnes qui vivent une situation de précarité économique ou sociale. Au Centre de formation de la Fédération des CPAS, Valérie Desomer, aussi praticienne-chercheuse de l'équipe METISS, est chargée de mettre sur pied des programmes de formation et des projets de recherche-action. Ces projets seront en lien avec les demandeurs d'asile, et toujours réalisés en collaboration avec les intervenants du terrain. En Wallonie, où elle travaille, deux CPAS, dans les villes de Gembloux et d'Assesse, ont développé un service d'accueil spécifique pour les mineurs étrangers non accompagnés (MENA).

¹ Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (2014). Bilan 2014. Lien >>

Parcours

Dès son arrivée sur le territoire belge, le mineur est identifié et interrogé par l'Office des étrangers, qui gère l'immigration. Il sera envoyé environ 15 jours dans un Centre d'observation et d'orientation, où il sera mis en observation et orienté vers un centre adapté aux mineurs étrangers non accompagnés. Un tuteur lui sera désigné. Ce tuteur peut être un citoyen, qui a reçu une formation à cet effet et qui reçoit une rétribution pour accomplir ce rôle. Ça peut aussi être une institution, comme Caritas, ou alors certains services en santé mentale, qui ont parfois des employés dédiés à cette fonction. Le tuteur suit le jeune dans son quotidien, l'aide et le conseille, mais le jeune est hébergé dans une structure d'hébergement spécialisée, comme les CPAS de Gembloux et d'Assesse. Parallèlement, des procédures de demande d'asile seront entamées.

À Assesse, le centre Les Hirondelles, spécialisé en accompagnement des traumatés, reçoit des jeunes qui ont déposé une demande d'asile. Le centre El Paso, à Gembloux, accueille en plus des jeunes référés par les Services d'aide à la jeunesse (SAJ). Ceux-ci n'ont pas forcément fait une demande d'asile, mais ils sont mineurs, étrangers, et sans leurs parents. Pour ces raisons, un juge a décrété qu'ils étaient en danger.

« On les trouve dans la rue, explique Valérie. Ils sont dans les squats. On ne sait pas comment ils sont arrivés. La première chose que fait le juge, c'est de placer les enfants. Il y en a aussi qu'on a trouvés parce qu'ils ont commis des faits de délinquance, des petits vols. »

Certains jeunes ont été envoyés par leur famille. Ils ont été choisis pour aller en Europe, travailler et renvoyer de l'argent au pays. Ils ont reçu un mandat. « Même si ce sont des adolescents, il y a toujours ce contredon : tu vas là-bas, en Europe, mais quelque chose doit revenir, après », souligne Valérie. Ainsi, de nombreux jeunes ne sont nullement intéressés à aller à l'école, comme le prévoit le système. Ils ne veulent pas faire une demande comme réfugiés, ils veulent un statut de travailleur.

Plusieurs ont vécu un certain temps dans les ports, au Maroc, en Algérie, en Tunisie. « Ils connaissent la vie dure de la rue. Leur but est d'aller en Europe pour trouver du travail. Pour les travailleurs sociaux



et les éducateurs, ce n'est pas évident du tout », explique Valérie.

Quelques-uns de ces jeunes ont réellement fui un conflit. Des garçons qui ont été enfants-soldats. Des filles qui ont été violées, ou qui veulent échapper à l'excision. Ils arrivent avec d'importants traumatés.

De plus en plus de demandeurs d'asile, incluant des familles et des jeunes, arrivent par pirogue. Ils traversent la Méditerranée dans un voyage périlleux. Chaque année, des centaines de candidats à l'asile périssent en mer. Ceux qui arrivent à destination sont souvent accueillis par des barbelés et des militaires armés aux frontières espagnoles et italiennes.

Il arrive que des enfants entrent en Belgique avec leurs parents, mais que ces derniers les envoient faire une demande d'asile afin d'être accueillis au sein des centres pour les mineurs non accompagnés, dans l'espoir qu'ils y seront mieux protégés, qu'ils auront plus facilement accès à l'école.

« Les jeunes qui sont dans le centre, précise Valérie

Pour en savoir plus...

Le numéro de la revue *Les Politiques sociales*, sous le thème « Enfants en exil. Exils d'enfance. » Sous la direction de Valérie Desomer et de Bernard Dutrieux. No 3 et 4. 2011. Lien >>

Desomer, on n'est pas là pour les filtrer. On est là pour les accompagner dans leur chemin de vie, on n'est pas là pour voir s'ils mentent ou pas. » Les agents de l'Office des étrangers et le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides se chargent d'évaluer leur demande d'asile et de vérifier la crédibilité de leur récit.

Retours volontaires et illégalité

Pour encourager les demandeurs d'asile à retourner dans leur pays, le gouvernement belge a mis en place un processus de retour volontaire, qui inclut un incitatif financier. « Ça a très fort fonctionné, assure Valérie, mais pas comme le gouvernement le pensait! » En effet, les demandeurs d'asile, invités à se rendre dans un centre de retour volontaire pour un mois, ont néanmoins la possibilité d'y entrer et d'en sortir à leur guise. Plusieurs ne s'y sont pas rendus et demeurent en situation d'illégalité sur le territoire belge ou vont ailleurs en Europe.

Pour les intervenants des CPAS, cette situation n'est pas sans poser problème. Des mineurs qui avaient été accueillis reviennent les voir, mais cette fois-ci illégalement. Comme ces trois frères dont Valérie relate l'histoire : « Tout s'arrêtait pour eux. La procédure était terminée, ils n'avaient plus d'accès à l'accueil, tous les recours possibles et imaginables avaient été utilisés. Le travailleur social doit les prendre dans sa bagnole et leur dire : "Où je vous laisse?" »

« Les enfants ne sont pas laissés physiquement dans la rue », rassure Valérie. Mais les centres d'hébergement qui peuvent les prendre ne sont assurément pas des lieux pour des jeunes de cet âge. Ces situations extrêmes sont habituellement signalées au Délégué général aux droits de l'enfant, qui met en branle un réseau permettant de leur offrir un minimum d'aide, mais leur situation précaire demeure préoccupante.

Adapter la scolarisation

Valérie Desomer pilote des projets financés par l'Union européenne, qui démontre une importante volonté de protection des mineurs. Le premier projet réalisé auprès des MENA visait les situations particulières de scolarité de ces jeunes. Ces derniers n'arrivent pas tous avec le même degré de connaissance du français, et leur fréquentation passée de l'école est souvent chaotique, ou du moins différente.

« Le système scolaire belge fait que tu dois rentrer dans des cases, et si tu ne rentres pas dans des cases, c'est un peu difficile », soutient Valérie. La tendance sera alors de mettre un jeune dans un niveau inférieur, à cause de son niveau de français,

« Les jeunes qui sont dans le centre, on n'est pas là pour les filtrer. On est là pour les accompagner, dans leur chemin de vie, on n'est pas là pour voir s'ils mentent ou pas. »

même s'il est brillant dans les autres matières. Dans le cadre de ce projet, Valérie et ses collègues ont tenté de trouver des solutions mieux adaptées aux compétences des MENA.

Différentes techniques de scolarité et approches pédagogiques ont été explorées. « Ça a été très révélateur pour les professionnels. Ce qui est très intéressant dans ce projet, c'est qu'on a aussi mis en lumière la difficulté de communiquer entre le milieu des enseignants et celui des travailleurs sociaux qui travaillent avec les MENA, explique Valérie. Ce sont deux mondes qui ne se parlent pas beaucoup. Or, ils sont en lien quasi tout le temps avec ces jeunes-là : l'école, c'est le jour, et les travailleurs sociaux, c'est le matin, le soir et le week-end. Ce sont des passeurs de frontières. »

Un des problèmes qui se posent avec la scolarité d'un MENA, c'est que le système l'accompagne en raison de son statut de mineur, mais dès l'atteinte

L'équipe FRQSC METISS (Migration et Ethnicité dans les Interventions en Santé et en Services sociaux) est une équipe en partenariat entre le département de communication sociale et publique de l'UQAM et le Centre de recherche SHERPA du CSSS de la Montagne. Elle compte parmi ses membres les chercheurs et praticiens-chercheurs suivants :

Membres réguliers

Catherine Montgomery
(dir. scientifique)
Patrick Cloos
Daniel Côté
Habib El-Hage
Sylvie Gravel
Vania Jimenez
Yvan Leanza
Josiane Le Gall
Lilyane Rachédi
Guylaine Racine
Jacques Rhéaume
Ellen Rosenberg
Bilkis Vissandjée
Spyridoula Xenocostas

Membres

collaborateurs
Normand Brodeur
Grace Chammas
Geneviève Cloutier
Marguerite Cognet
Valérie Desomer
Ana Gherghel
Ghayda Hassan
Isabelle Hemlin
Nicole Huneault
Fasal Kanouté
Réal Lizotte
Soumya Tamouro
Michèle Vatz-Laaroussi
Margareth Zanchetta

www.equipemetiss.com

« On aimerait avoir la possibilité de donner à des jeunes qui ont 16-17 ans, jusqu'au-delà de leurs 18 ans, un minimum de formation pour qu'ils aient quand même quelque chose en main. »

de sa majorité, à 18 ans, il n'a plus accès au même support. Si sa demande d'asile a été acceptée, sa situation est au moins régularisée. Si elle a été rejetée, il doit en déposer une nouvelle. Il va probablement se retrouver dans des situations d'illégalité, sans l'encadrement auquel il avait droit avant, ce qui signe souvent l'arrêt de sa formation. « On aimerait avoir la possibilité de donner à des jeunes qui ont 16-17 ans, jusqu'au-delà de leurs 18 ans, un minimum de formation pour qu'ils aient quand même quelque chose en main, espère Valérie. Le Centre El Paso, via l'Association Joseph de Namur, et le CPAS de Gembloux ont développé un projet " École Formation Travail " avec une école de formation/travail », avance-t-elle.

Préparer à l'autonomie

C'est un peu la réflexion qui sous-tend le second projet européen réalisé par Valérie Desomer et l'équipe du Centre El Paso. Sachant que les jeunes auront à se débrouiller sans beaucoup de transition dès leurs 18 ans, les CPAS cherchent à les y préparer à l'avance. À partir de 16 ans. « Pour certains jeunes

dans les centres communautaires, on a donc dédié des logements individuels supervisés pour les plus grands, ceux qui sont plus capables de prendre de l'autonomie. Et ça se développe de plus en plus », explique-t-elle. Ainsi, des CPAS qui n'ont pas forcément de centre pour les MENA ont fait la demande pour pouvoir offrir ce type de logements.

Valérie et son équipe ont mis sur pied une formation qui a duré trois ans. Une centaine de professionnels, qui accompagnent des MENA en mise en autonomie, ont été formés. « On a pu avoir des exposés sur l'ethnopsychiatrie, l'accompagnement interculturel, la traite des êtres humains. On a eu des gens de l'ONU qui sont venus discuter avec nous, le Délégué général aux droits de l'enfant, donc c'était très pratico-pratique », explique-t-elle. La formation s'est terminée sur un stage qui devait être effectué dans une autre institution que celle où travaille déjà le professionnel, afin de mieux en comprendre le fonctionnement. Certains ont ainsi pu explorer de l'intérieur des centres Fedasil (l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile), les différents services d'aide aux MENA, des centres de la Croix-Rouge, etc.

Ce projet terminé, d'autres suivront. Valérie Desomer aimerait bien, maintenant, explorer la problématique particulière de la santé mentale et des jeunes qui ont fui leur pays et leur famille à cause de leur homosexualité, un phénomène relativement nouveau en Europe. ■

Entre-vues est une publication de l'équipe METISS qui a pour objectif de faire connaître les recherches et activités de ses membres. Elle s'adresse aux intervenants et gestionnaires du réseau de la santé et des organismes communautaires, aux chercheurs et aux étudiants intéressés par les questions liées à la pluriethnicité. Elle est disponible gratuitement : <http://www.sherpa-recherche.com/partage-des-savoirs/bulletin-entre-vues>

Graphisme et mise en page : Andréanne Boisjoli

Équipe METISS, CSSS de la Montagne. 1801, boul. de Maisonneuve O., 6e étage, Montréal (Qc.) H3H 1J9

514-934-0505 poste 7611, andreanne.boisjoli.cdn@ssss.gouv.qc.ca

ISSN 1923-5593 (imprimé)

ISSN 1923-5607 (en ligne)

Dépôt légal - Bibliothèque du Canada, 2015

Dépôt légal - Bibliothèque et archives nationales du Québec, 2015

© Équipe METISS, CSSS de la Montagne, 2015.

Tous droits réservés



UQÀM

SHERPA
Recherche. Immigration. Société.

Centre de santé et de services sociaux
de la Montagne

Centre affilié universitaire